



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-13**

**Séance publique du**

**9 février 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150209- lmc163009-DE-1-1
Date de signature : 12/02/2015
Date de réception : jeudi 12 février 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MODIFICATION ET MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA REGIE COMPTABLE DE RECETTES POUR LE COMPLEXE ANIMALIER DE L'ARBOIS-APPROBATION DES TARIFS**

Le 9 février 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/02/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Ravi ANDRE.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Campus Mirabeau, CPER 2015-  
2020 et Services aux Publics  
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 FÉVRIER 2015

**Nomenclature : 7.1**  
Decisions budgetaires

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme BENON Charlotte

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : MODIFICATION ET MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA REGIE  
COMPTABLE DE RECETTES POUR LE COMPLEXE ANIMALIER DE L'ARBOIS-  
APPROBATION DES TARIFS  
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N°2014-465 du 16 Décembre 2014 le Conseil Municipal approuvant les tarifs de la régie de recettes du complexe animalier de l'Arbois.

Il s'agit aujourd'hui de compléter la grille tarifaire afin de garantir l'ensemble des opérations de restitutions et d' adoptions des animaux et de proposer aux usagers une liste détaillée de toutes les prestations de service pratiquées par le complexe animalier.

Par ailleurs dans un souci de protection et de bien être des animaux en fin de vie , ou prévus pour l'euthanasie, la Ville d'Aix en Provence a choisi de favoriser les adoptions gratuites leur donnant ainsi une deuxième chance.

De même, la ville d'Aix en Provence va reprendre les conventions établies précédemment par l'ancien délégataire avec certaines communes limitrophes . Un montant forfaitaire sera perçu par chien accueilli à la fourrière d'Aix en Provence

- les tarifs proposés sont détaillés ci dessous :

Tarifs des restitutions d'animaux  
mis en fourrière

Tarifs des adoptions

1 <sup>ère</sup> journée de mise en fourrière	30,00 €	Par animal adopté stérilisé vacciné et identifié	230,00 €
Frais de garde journaliers (à partir du 2 <sup>ème</sup> jour)	15, 00 €	Sauvetage d'animaux en fin de vie ou voie d'euthanasie	Gratuit
Frais d'identification	70,00 €	Animaux âgés de plus de 7 ans	50,00€

#### Tarifs des abandons volontaires

ABANDON VOLONTAIRE CHAT	80€	
ABANDON VOLONTAIRE CHIEN	120 €	

#### Recettes liées aux conventions avec les communes limitrophes

Accueil des chiens en fourrière	90€	
---------------------------------	-----	--

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise à jour de la grille tarifaire de la régie du complexe animalier .
- **AUTORISER** le comptable public à encaisser les recettes relatives au complexe animalier de l'Arbois sur la ligne budgétaire 9212-70688-4623.



DL.2015-13 - MODIFICATION ET MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA REGIE  
COMPTABLE DE RECETTES POUR LE COMPLEXE ANIMALIER DE L'ARBOIS-  
APPROBATION DES TARIFS

-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 8
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE  
BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
R. MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/02/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)